

mise en ligne le 17.12.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 071-2024

L'an deux mille vingt quatre le 11 décembre

OBJET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA MISE EN PLACE DE LA SOLUTION DE COVOITURAGE - ATCHOUM

Dans le cadre de sa compétence Mobilité la Communauté de Communes conclue un partenariat avec l'association ATCHOUM afin de porter sur son territoire le déploiement d'une solution de mobilité par covoiturage.

Cette solution étant proposée moyennant une participation financière de l'utilisateur au travers de l'achat de ticket il conviendrait d'instituer une régie de recettes pour permettre sa mise en œuvre.

Cette régie pourrait être constituée avec un montant moyen mensuel maximum d'encaisse à percevoir de 2 000 €.

Le Président,

DECIDE

D'INSTITUER une régie de recettes aux fins de percevoir l'encaissement des participations des usagers au service de covoiturage porté par l'association ATCHOUM et la Communauté de Communes Vaison Ventoux ,

D'AUTORISER la création de cette régie de recettes avec un montant moyen mensuel maximum d'encaisse de 2 000 €

DE PRENDRE l'arrêté constitutionnel de la dite régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur,

DIT que celle-ci sera effective au 1^{er} janvier 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

